



PREAVIS MUNICIPAL 8-2023

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 58'500. — POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE PUBLIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Dossier traité par : **Yannik Melly**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le contexte actuel particulièrement tendu de la hausse des prix de l'électricité, la Municipalité souhaite autonomiser les bâtiments communaux par rapport à leurs besoins en courant. Ainsi nous avons mandaté la Société OptimalWay afin de réaliser une étude préliminaire pour les bâtiments communaux.

Après avoir étudié la pose de panneaux solaire ainsi que l'installation de batteries écologiques, la pose d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques a été analysée.

2. ETUDE

L'installation d'une borne permet la recharge de deux véhicules simultanément. Afin de définir la borne adaptée au besoin, nous avons ciblé la demande par rapport à la segmentation typique de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques pouvant être réparties en 7 catégories distinctes :

2.1.5 Segmentation de l'infrastructure de recharge

Les utilisations typiques de l'infrastructure de recharge de véhicules électriques peuvent être réparties en 7 catégories distinctes :



«sleep&charge» : charge qui exploite le temps de stationnement le plus long possible, généralement à domicile.



«work&charge» : charge qui exploite le temps de stationnement le plus long possible, généralement sur le lieu de travail.



«shop&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement limité entre 2 trajets, généralement dans les parkings le long des routes, parkings en ouvrage, centres commerciaux, hôtels, restaurants, etc.



«coffee&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement relativement court, généralement entre 1 et 2 heures.



«cappuccino&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement relativement court, généralement entre 30 minutes et 1 h.



«espresso&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement très court, généralement en moins de 30 min. (typiquement dans une station-service).



«ristretto&charge» : charge qui exploite un temps de stationnement très limité, p.ex. inférieur à 10 minutes (typiquement dans une station-service).








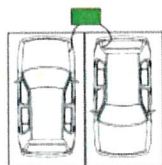
Temps de stationnement	Borne de recharge recommandée		Puissance de recharge
Jusqu'à 8 heures	3.6 - 11 kW AC	 <i>sleep&charge</i>	lente/normale
Jusqu'à 8 heures	3.6 - 11 kW AC	 <i>work&charge</i>	lente/normale
2 - 4 heures	3.6 - 11 kW AC	 <i>shop&charge</i>	lente/normale
1 - 2 heures	22 kW AC + DC	 <i>coffee&charge</i>	accélérée
30 minutes à 1 heure	50 kW DC	 <i>cappuccino&charge</i>	rapide
Moins de 30 minutes	120 - 150 kW DC	 <i>espresso&charge</i>	super-rapide
Moins de 10 minutes	250 - 350* kW DC	 <i>ristretto&charge</i> ou <i>ultra</i>	ultra-rapide

Tableau 1 : Borne de recharge recommandée en fonction de la durée de stationnement.

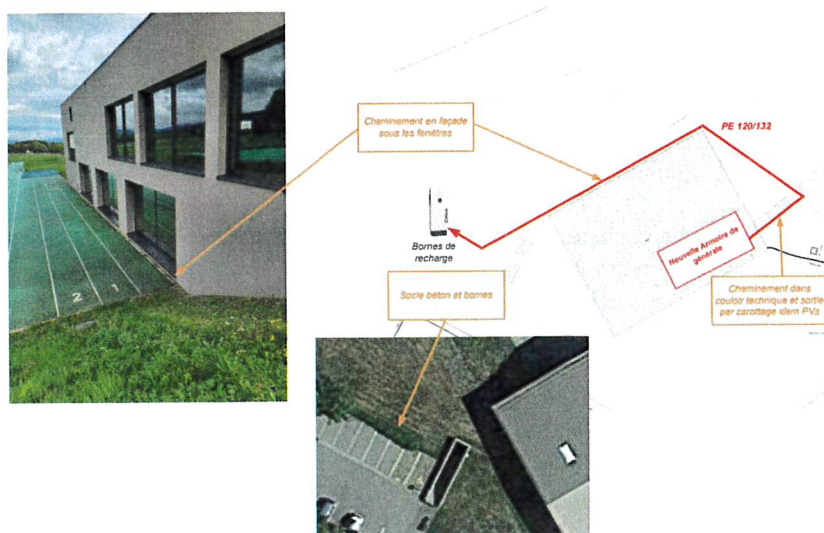
* Ces puissances de recharge ne sont possible qu'avec des batteries de 1'000 volt.

La puissance de la borne proposée sera au maximum de 22 kW.



La puissance fournie sera réglée entre 3,7 et 22 kW par véhicule en fonction de la puissance disponible entre l'installation photovoltaïque et le réseau électrique de Romande Energie.

- La borne sera équipée d'un dispositif de paiement permettant au public de recharger.
- La facturation est gérée par le fournisseur pour un coût annuel de CHF 299.--.
- Un forfait annuel en option pour la maintenance est proposé pour CHF 138. -- par an.
- Le prix du courant est défini par la Commune et refacturé à l'utilisateur.
- Le fonctionnement de la borne nécessitera également une connexion internet (fibre depuis l'école ou modem 5G).



4. ASPECTS FINANCIERS

Le devis est basé sur des prix de soumissions rentrées. Il a été établi par la Société OptimalWay et se détaille de la manière suivante :

	Montant CHF
1. Infrastructures :	
Fouilles et socle borne	15'000. --
Borne de recharge	8'000. --
Raccordement et connexion	10'000. --
Réserve pour une future seconde borne	10'000. --
2. Conception et direction des travaux :	
Honoraires conception et exécution	2'000. --
Direction des travaux	4'000. --
3. Divers et imprévus 10 %	4'900. --
Total HT	53'900. --
TVA 7.7 %	4'151. --
Total TTC	58'051. --
Total TTC arrondi	58'500. --

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 8-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 58'500. -- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques;

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Travaux et Gestion-Finances) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver le préavis municipal n° 8-2023 relatif à une demande de crédit de CHF 58'500. -- pour l'installation d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 58'500. -- ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 58'500. --.

Son mode de financement sera fait par emprunt bancaire. La durée d'amortissement sera de 10 ans au maximum, conformément à l'article 17 al. 1 lettre a du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), voir par des prélèvements sur les fonds de réserves. Les coûts annuels seront pris sur le budget de fonctionnement.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 8 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler